



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ PORTANT RECEVABILITÉ DE CANDIDATURES
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL DU DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (DEFLE)**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.713-1,-1°),

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts et règlement intérieur en vigueur du département d'études de français langue étrangère (DEFLE) de l'Université Bordeaux Montaigne approuvés en conseil d'administration,

Vu l'arrêté du 27/11/2019 portant organisation de l'élection des représentants des usagers au conseil du DEFLE,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

➤ Est déclarée recevable pour l'élection des représentants des usagers au conseil du DEFLE :

« liste EBM » :

1 - DESPUJOL Julie

2 - PHOLIEN Clément

3 - BILLIGER Juliette

4 - BOULARD William

ARTICLE 2 :

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 18 décembre 2019



La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Hélène VELASCO-GRACIET.